

## LA MAISON FRANÇAISE DE BOUSIES

La présence en Thiérache des seigneurs de BOUZIES est fort ancienne, puisque les cartulaires de Bucilly, Saint-Michel, Foigny, Thenailles, Prémontré, Fesmy, Guise, etc... les présentent en situation déjà en 1167 à l'Abbaye de Fesmy, en 1170 à Mondrepuis, ainsi qu'à Buironfosse. En 1183, « toute une avouerie en Thiérache » est évoquée par le monastère de Foigny ; en 1185 à Rochefort en Thiérache, en 1198 à Guise, etc...

Leur descendance éclate à tous les horizons de la Thiérache, dans les registres des paroisses autour d'ETREAUPONT. De noblesse immémoriale, elle descend seize fois de Charlemagne par les femmes, à la onzième génération (Dreux III de Bouzies) ; sept fois des princes de Hainaut et de Lorraine ; trois fois des rois de la France carlovingienne (de Charles Le Chauve à Louis IV d'Outremer) ; deux fois des comtes de Vermandois ; quatre fois de la Maison de Saxe ; enfin, trois fois des Robertiens, dont Hugues Capet deux fois.

### *JEAN 1<sup>er</sup>, seigneur de BOUZIES (986, 990, 1007, 1029)*

« *Hannoniense Comitem* », prince de la maison souveraine de HAINAUT par son père, dans la lignée Hainaut-Boulogne-Lens, il maintiendra le primat hennuyer des Wauthier (I, II, III) Comtes de Hainaut, son protoplasme, dont la capitale jusqu'en 804 avait été CAMBRAI, et dont il descend par Hiltrude, la fille cadette du dernier Wauthier, que l'Empereur Charlemagne maria au Comte de BOULOGNE, souche des LENS que nous retrouvons au Xème siècle châtelains de Cambrai ; cependant que l'ainée des filles, bisaïeule des Reynier, perpétuait la lignée des souverains de Hainaut.

*Chevalier Banneret de Hainaut* - cité en 990 (1), Jean de Bouzies et sa postérité réunissaient un nombre suffisant de vassaux pour lever bannière. Sa lignée exerça encore la vice-souveraineté de Hainaut, avec pouvoir de faire prendre les armes au peuple du Comté de Hainaut, seule parmi les douze Pairs de Cambrésis à cumuler, après la bannière de Hainaut, cette charge suprême de Grand Bailli, de 1423 à 1428, « à guise des anciens maires des palais de France et d'Austrasie », observe le R.P. Vinchant (2)

« *Lothariensem Comitem* » - Comte lorrain - « de la race d'Arnould » c'est-à-dire issu du Comte Isaac de Cambrai, comme signait après ce dernier le Comte Arnould, « signum Arnulfi filii eius », en une charte de l'Abbaye Saint-Pierre de Gand, vers 944 (3).

C'est de sa grand mère maternelle que le châtelain Jean de Lens, 1<sup>er</sup> Seigneur de Bouzies, tient l'ascendant lorrain qui dominera la généalogie de toute sa postérité ; car si l'ascendance du Comte Isaac, avoué de l'abbaye de Maroilles, demeure obscure, on connaît mieux celle de son épouse : elle était fille de Reynier 1<sup>er</sup>, prince lorrain, qui devint comte de Hainaut par son alliance avec Albrade, l'héritière

de ce pays, « tenu de Dieu et du soleil ». Ce Reynier était fils de Ragnerus alias Gislebert 1<sup>er</sup>, Duc d'Austrie Mosellane, et d'Ermengarde fille de l'Empereur Lothaire 1<sup>er</sup>, ravie puis épousée pour assurer l'héritage du Duché d'Austrasie, désormais la Lorraine, avec la caution du sang carolingien. Balderic, in « *Baldrici Chronicum Camerense* » (4), auteur de l'époque, ne laisse aucun doute sur la qualité princière, et lorraine, de la race d'Arnould, en laquelle étaient choisis les dignitaires du Cambrésis. Aubert Le Mire (5), repris par Henri Doutreman (6), assied parfaitement notre assurance, par une charte du 4 février 968 de l'Abbaye St-Rémi de Reims, émanant de la Reine Gerberge de France, veuve de Gislebert II Duc de Lorraine - beau-frère d'Isaac le père d'Arnould de Cambrai - citant ce dernier comme son neveu et fidèle avoué.

Witikind, in « *Witikind Saxon* » livre II, écrit qu'Arnould et Ansfrid étaient neveux de Gislebert. Le premier signant comme un fils après le Comte Isaac, et d'autre part Ansfrid « étant fils de Lambert Comte de Louvain qui fut frère de Gislebert », Isaac avait donc épousé la sœur de ce dernier. (6)

C'est en cette qualité que paraît Isaac de Cambrai, l'an 915, aux funérailles de Reynier 1<sup>er</sup> (son beau-père), que le roi de France Charles III « Le Simple », aussi roi de Lorraine (47) honora de sa présence (6). Ce que l'on a de plus ancien concernant Isaac, en matière diplomatique, est une charte datée de Laon, le 5 janvier 921,(5) en laquelle Charles-Le-Simple, à la requête des Comtes Isaac et Haganon son ministre favori, confirme les propriétés de l'abbaye de Maroilles, accordant en outre à Isaac « tout ce qu'il possédait dans un rayon de deux lieues autour du monastère », nommément jusqu'à Sassegnies, que l'on retrouve au XIII<sup>e</sup> siècle tenue en fief par les seigneurs de Bouzies, cités en 1221, 1242.(7) Le roi donna à perpétuité aux deux comtes plusieurs des biens-fonds qu'ils avaient coutume de tenir en bénéfice pour leur propre service, ou pour celui de leurs fidèles, notamment : trente manses à Taisnières, sept à Fayt, d'autres à ... « Dodincica » (cf. plus loin Pierre 1<sup>er</sup> de Bouzies).

Jean hérita d'Isaac une belle partie de son avouerie de Maroilles, notamment Sassegnies, Salesches, Poix, Romeries, Croix, ainsi qu'en biens-propres les territoires de Bousies, sur lesquels il édifia un premier château, qui sera reconstruit en 1102. Le Comte Jean inaugurerait un patronyme : BOUZIES, qui depuis un millénaire commémore ce défrichement, contemporain de l'évêché d'Ansbert (960-965).

Du latin *Buscis*, ou latin vulgaire *Bodica* : terre défrichée, on peut rapprocher l'allemand *Buschig* : touffu, par la racine *Busch* : buisson (latin *Buxus*). L'adaptation de la phonétique germanique au français est signalée par l'épenthèse de O (*Bu* = *Bou*). La norme la plus constante a été le doublement phonétique de la désinence, aussi bien rendu par IE (avec ou sans l'apocope du S), que par l'Y, encore suivi d'un E en certains registres paroissiaux d'Etréaupont (Aisne), où il confirme l'influence germanique de la syllabe longue, en l'une ou l'autre forme du nom originel.

Le bon sens des straonois a supprimé de l'écriture le S final, dès lors qu'il n'entre pas dans l'audition, trahissant ainsi l'oubli, chez la plupart, du berceau de cette famille.

*Pair du Cambrésis* - L'an 986, Bouzies entra dans l'histoire avec la création par l'Empereur de Germanie Othon III, suzerain du Cambrésis, des 12 Pairs (8). Cette qualité s'est transmise, avec la terre de Bousies, et même en ligne féminine, jusqu'à la 23ème génération, s'achevant en trois femmes successivement vers 1796. La Paierie et les autres offices héréditaires, en la Cour de Cambrai, distinguaient ceux qui étaient « de la race d'Arnould » (9), c'est à dire princes Lorrains, souligne Baldéric, chanoine de Cambrai en 1050. Ajoutons que le chatelain Jean, de la Maison de Lens, était de ces nobles puissants, au lignage incontestable, que le Comte de Cambrai, faute de pouvoir soumettre manu militari, dut admettre comme ses égaux (pairs), concluant avec eux un « gentlemen agreement » dont la contre-partie était leur reconnaissance de vassalité.

L'an 1007, Jean 1<sup>er</sup> seigneur de Bouzies prêta serment de fidélité à l'Evêque Erluin, avec « tous ceux alliés ou sortis de la Maison d'Arnould », qui renoncèrent au comitatus, c'est à dire aux revenus et biens temporels du Comté (10), après le trépas du Comte Arnould, sans postérité. L'empereur d'Allemagne Henri II, sur la requête de l'archevêque de Cologne, imposa sa volonté de réunir les pouvoirs spirituel et temporel. La puissance de disposer d'un fief, en l'absence de postérité directe de son détenteur, appartenait encore au bon plaisir du Souverain, à l'exemple du Duché de Lorraine, qui a été donné, ôté, divisé, et changé de la sorte, jusqu'au delà de l'an 1110. L'an 1029, Jean assista à la fondation de l'Abbaye de Ste-Gendoulphe de Florennes, par Gérard de Rumigny, évêque de Cambrai. Il avait épousé Haswide de Rumigny, fille de Godefroi sire de Florennes (Namur) et Rumigny (en Thiérache), et d'Haswide de Roucy (près Reims), petite-fille de Béatrice de ... Hainaut, sa cousine (11).

#### *WAUTHIER 1<sup>er</sup>, Seigneur de BOUZIES (1045, 1058)*

Comte lorrain - « Lothariensem Comitem » - Mêmes titres et propriétés, - ajoutant à ces dernières Rochefort-en-Thiérache (de moitié avec l'Abbaye de St-Michel), les territoires de la future Mondrepuis, Buironfosse, etc..., dont il hérita probablement par sa mère Haswide de Rumigny, qui devait les tenir de son aïeul Ebles 1<sup>er</sup> Comte de Roucy, lui-même bénéficiaire de ces terres par son aïeule Albrade, fille de Gislebert Duc de Lorraine, le beau-frère d'Isaac de Cambrai. Outre l'ascendance carolingienne qu'il tient de son père Jean, Wauthier 1<sup>er</sup> de Bouzies descend de Charlemagne six fois par sa mère :

- 1 - il a pour septaïeul Lothaire 1<sup>er</sup>, bisaïeul de Reynier III comte de Hainaut, dont la fille Béatrice est la bisaïeule de notre Wauthier 1<sup>er</sup>
- 2 - par son bisaïeul Ebles 1<sup>er</sup>, 3ème Comte de Roucy et l'époux de Béatrice, il descend à nouveau de Lothaire 1<sup>er</sup>, ainsi que de Gislebert 1<sup>er</sup>, le duc de Lorraine, dont la fille Albrade épousant un normand

en fit le premier Comte de Roucy, grâce à son beau-père Louis IV d'Outremer roi de France, époux second de sa mère Gerberge de Saxe.

- 3 - Wauthier 1<sup>er</sup> a pour quintaïeul Henri 1<sup>er</sup> « Le Fauconnier », empereur de Germanie, dont la fille Gerberge de Saxe épousant en première noce Gislebert Duc de Lorraine donna le jour à Albrade, épouse du Comte de Roucy. Ainsi paraît en l'ascendance de Wauthier, Louis le Germanique.
- 4 - Les empereurs Louis et Henri 1<sup>er</sup> figurent de nouveau avec une autre fille de ce dernier, Haswide de Saxe, épouse de Hugues Le Grand, père de Hugues Capet, dont la fille Haswide fut mariée à Reynier III de Hainaut. Ainsi voyons nous le prénom d'Haswide porté par Haswide de Germanie, la septaïeule de Wauthier 1<sup>er</sup>, Haswide de Saxe quintaïeule, Haswide Capet trisaïeule, Haswide de Roucy aïeule, Haswide de Rumigny sa mère.

L'ascendance des comtes de Bouzies reflète l'habileté politique de la Maison de Saxe, arbitre entre carolingiens et capétiens, par le mariage des filles de l'Empereur Henri 1<sup>er</sup> aux deux parties, et favorisant la seconde en vue de rester seule prétendante carolingienne à la couronne impériale.

- 5 - Charles-Le-Chauve, 1<sup>er</sup> roi de France, étant quadraïeul d'Adelaïs de Poitiers, mère de Haswide Capet, paraît comme un décaïeul de Wauthier 1<sup>er</sup>.
- 6 - Hugues le Grand, quintaïeul de Wauthier 1<sup>er</sup> par sa petite fille Haswide épouse de Reynier III de Hainaut, - et père de la 3<sup>ème</sup> race de nos rois - apporte une sixième ascendance carolingienne par la mère, Béatrix de Vermandois, issue de Charlemagne par Pépin 1<sup>er</sup> et Bernard rois d'Italie, qui firent les premiers Comtes de Vermandois.

Wauthier 1<sup>er</sup> seigneur de Bouzies épousa Marie de Beaumez, fille de Beaudoin chatelain de Bapaume, qui fut maréchal de Cambrésis sous l'évêché de Gérard (11).

#### **WAUTHIER II, Seigneur de BOUZIES (1096, 1102, 1108, 1110, 1129)**

Comte lorrain - mêmes titres et propriétés, auxquelles on ajoutera, face à l'abbaye de St-Denis en France, l'avouerie héréditaire de Solesmes (12) celle de Vertaing. On ignore quel surcroit de race carolingienne il doit à sa mère, en la Maison de Beaumez. En grande estime à Cambrai, il fut inhumé en l'église Saint-Aubert. C'est l'époque de la première Croisade, celle des hauts-Barons en Terre Sainte, par différence avec la seconde qui sera de souverains. Le premier des quatre groupes atteignit Constantinople le 27 décembre 1096, rendant à l'hellénisme la meilleure partie de l'Asie Mineure, et reculant jusqu'en 1453 sa prise par les turcs. Il fonda le 3 juin 1098 la principauté franque d'Antioche, qui allait durer jusqu'en 1268.

Wauthier II Sgr de Bouzies était de ce groupe, conduit par Godefroi V « de Bouillon » son cousin, 6ème duc de Lorraine-marquis. Il avait pour compagnon Baudoin II comte de Hainaut qui mourut à Antioche, trisaïeul en leur descendance de Wauthier V, et leur tronc commun du futur roi Saint-Louis, à la cinquième génération. (II). Un autre groupe, dirigé par Baudoin de Boulogne frère de Godefroi V, fonda le Comté autonome d'Edessa (Orfa), qui dura jusqu'en 1144. La délivrance de Jérusalem prévalut enfin dans la marche de cette 1ère croisade, qui la libéra le 15 juillet 1099, après un assaut terrible suivi d'un affreux massacre. Ensuite, les barons croisés rentrèrent en Europe, ne laissant en Palestine que trois cents chevaliers.

Cette démobilisation fut prématurée, la conquête incomplète, et la Syrie franque se vit réduite plus tard à une frange côtière, toujours menacée d'être rejetée à la mer par les musulmans de la Syrie intérieure, étayée sur toute l'Asie seldjoukide et abbaside.

En 1108, Wauthier II cède à l'abbaye de Fesmy-sur-Sambre les autels de Bouzies et Croix ; en 1110 ceux de Berlaimont et Sassegny à la même abbaye. (34)

En 1109 est la première charte parvenue, en cartulaire, jusqu'à nous Bouzies étant orthographiée Boziis, il s'agit d'une donation de plusieurs églises à l'abbaye de Fesmy-sur-Sambre, par Eudes évêque de Cambrai (13).

Wauthier II de Bouzies avait épousé Richilde d'Oisy, fille de Hugues Sgr d'Oisy, chatelain de Cambrai où il succédait à Sohier de... Lens son aïeul maternel, et d'Ada « de Mons », fille de Godefroi IV sire de Florennes et Rumigny et d'Haswide de Roucy, (14), déjà ses bi-saïeuls paternels !

Richilde d'Oisy, au tronc commun de son trisaïeul Reynier III Cte de Hainaut, était « nièce » de la Comtesse Richilde.

*WAUTHIER III, Seigneur de BOUZIES (1145, 1146, 1149, 1153, etc)*

#### **« D'AZUR A LA CROIX D'ARGENT »**

Les armes de la Maison de Bouzies sont d'une simplicité féodale. Elles sont parentes à celles de l'Abbaye SAINT-REMI de Reims, dont les sépultures parlent un langage également éloquent, puisque dans les rangs pressés de rois, de reines, de hauts-barons, d'archevêques, et d'abbés faisant cortège, même après leur mort, autour du glorieux Apôtre des Francs, qui ont fait la réputation de sa basilique, on en compte au moins cinq de notre ascendance. Parmi ces illustrations éteintes, qui préférèrent l'ombre de Saint-Rémi aux mausolées les plus somptueux, se distingue, à côté de son époux Louis IV d'outremer, et d'Albrade de Lorraine issue du lit précédent, la reine Gerberge, qui donna à l'abbaye de St-Rémi le nom de capitale du Royaume (« Caput Franciae ») (15)

Avec elle furent aussi bienfaiteurs de St-Rémi les Comtes de Cambrai (16). Et les seigneurs de Bouzies érigeant leur château sur une motte dominant les terres défrichées dont ils tenaient leur nom, en placèrent la paroisse sous l'invocation de SAINT-REMI, adoptant pour leurs armes celles de son abbaye, au contenu si riche pour eux de signification.

Les armes de Bouzies paraîtront, en mai 1202, (17 a) en un sceau appendu par Wauthier VI Sgr de Bousies à la Loi de Solesmes, à la veille de la 4ème Croisade, qu'il entreprendra jusqu'à la conquête de Constantinople où les croisés élirent pour empereur son cousin, le comte Baudoin IX de Flandres (VI de Hainaut), le 9 mai 1204. (17 b) Elles doivent au récit de Villehardouin, auteur de l'époque et présent à cette croisade, d'être au château de Versailles où elles ont été inscrites en 1839 dans un temple de la féodalité appelé « Salle des Croisades ». Mais déjà, lors de la première croisade préchée par Urbain II, ses auditeurs se « croisèrent » en cousant comme insigne de leur vœu une croix d'étoffe sur leur vêtement.

La tradition rapporte que la Maison d'Estourmel, dont Wauthier III devait épouser une fille vers 1125, doit ses armes : « De gueules à la Croix crénelée d'argent » à Godefroi de Bouillon, qui fit présent à Raimbaud Creton d'Estourmel d'un morceau de la vraie croix, pour célébrer la vaillance de ce chevalier, premier sur la crête des murailles de Jérusalem, en 1099.

Issu de Charlemagne huit fois par son père, à la 10ème génération, Wauthier III de Bouzies en descend de surcroit huit fois par sa mère, Richilde d'Oisy, dont l'alliance avec Wauthier II cristallise en lui seize fois l'implexe déjà considérable du sang carolingien, alliance comparable à celle qui unit l'an 1180, le roi de France Philippe Auguste à Isabelle de Hainaut, à la grande satisfaction des français qui retrouvaient, en leur roi capétien, l'ascendant du grand empereur d'Occident.

Wauthier III épousa Marie d'Estourmel (9) - Il fut aussi l'époux, décédé avant 1185, de la Princesse Ade, fille d'Eustache de Hainaut sgr du Roeulx, selon Baudoin d'Avesnes (18), et Jacques de Guyse, auteurs du XIVème siècle, (19) suivis par Vinchant (2). Vanderkindere est de cet avis (20) dans sa transcription d'une copie XVème siècle, qu'il estime erronée, de la Chronique de Gislebert de Mons, chancelier et conseiller du Comte de Hainaut (1196). Cette alliance est remarquable par la richesse de l'ascendant carolingien, communiquant à leur postérité vingt quatre lignes de références nouvelles, soit au total quarante ; ainsi qu'à Hugues Capet, élevant à huit l'ascendance Robertienne. Je lui préfère néanmoins la version de Gislebert, contemporain des événements, qui cite cette alliance en faveur de... « Drogoni de Boosiis » (Dreux II), en le signalant défunt lors d'une 3ème nouée par la veuve en 1185. Nous en resterons ici à seize lignes carolingiennes.

En 1170, Wauthier III signe, avec l'Abbaye de Bucilly et Jacques d'Avesnes sgr de Guise, la Charte de fondation de Mondrepuis, (« in loco qui décitur Mons Putéi ») - on dira par métathèse ; Monderpuis -

charte que les évêques de Laon confirmeront en 1173 et 1187 (21) - Comme St-Michel à Rochefort avec notre famille, l'abbaye de Bucilly possédait la moitié du territoire « de la Commune » (Mondrepuis), avec les alleux d'Effry, Angohis (Othis), etc... (22)

En 1177, c'est la Loi de Bouzies que signe Wauthier III, encore vivant, car avec lui signent ses fils : Ernous (Arnould) et Thierry de Bouzies. (23)

1170-1185, Wauthier III de Bozeis figure, avec le titre de « Co-Seigneur de Jacques d'Avesnes sgr de Guise » dans la Charte des Franchises territoriales de Buironfosse (Aisne), empruntées à celles du Nouvion-en-Thiérache. (24)

Les seigneurs de Bouzies ont eu une part considérable aux premières chartes communales, contribuant notamment après celles de Mondrepuis, Bousies, et Buironfosse, à la constitution de Rochefort-en-Thiérache en 1185, Solesmes en 1202 (17) Landrecies en 1202 (25) et à maintenir en 1290 celle de Valenciennes (26)

En 1174, une contestation opposant Gautier de Bulzies à l'Abbaye de Bucilly est arbitrée par le seigneur Drogo de Tupigny et les abbés de Foigny et Clairefontaine (27).

## SCEAUX DE BOUSIES

A) En 1181 Wauthier III accorde un droit de passage aux religieux de Vaucelles, abbaye fondée en 1132 par son quadraïeu Hugues d'Oisy qui avait succédé à la Maison de Lens, par un oncle maternel, au Château de Cambrai. La Charte originale est parvenue jusqu'à nous (28), et les seigneurs de Bouzies lui appendirent le tout premier sceau en notre possession, type équestre primitif, « Sigillum Waltero de Bovsies » (29). La matrice en repose aux Archives de France. A cette charte de 1181 paraît Dreux III de Bouzies, tige de la Maison française, dont elle précise péremptoirement la filiation : « Drogoni Fily mei ».

B) La couronne ancienne des Comtes de Bousies est attestée aux Archives de France par deux autres empreintes sigillaires, appendues à des chartes de 1372 et 1529. La seconde vient en ratification, à Mons le 18 janvier 1529, du Traité de Cambrai dit « Paix des Dames » (Archives de France à Paris, J 668 n° 88) et figure dans l'inventaire Douet d'Arcq avec le n° 1516. La première est d'une élégance toute heraldique, et l'inventaire des sceaux de Flandre par Demay lui donne le n° 630. L'acte fut daté de Mons (hainaut) le 7 avril 1372, et provenant du Chapitre de Lille a été confié aux Archives du Nord. Le sceau représente un écu portant une Croix, au lambel, penché, timbré d'un heaume couronné et cimé, dans un encadrement gothique et sur champs fretté.

La qualité des Comtes de Bouzies est acquise aux puinés, comme en témoigne en 1372 un lambel à l'écu d'arme que surmonte la couronne sigillaire.



"*Le Village et baronnie de BOUSIES*" 1599. Miniature de la  
Bibliothèque Nationale autrichienne (WIEN I, Heldenplatz) - réf. CPV.  
Min. 50, Bd 13, fol. 58 - Publication autorisée par la B.N. de Vienne.



Wauthier III de Bouzies pleige et caution au mariage de Guillaume Comte de Hainaut, avec Jeanne de Valois, 13 mai 1305. (Archives de France, JJ 410 n° 15. Inventaire Douet d'Arcq : 1540).

Elle est « ad hominem », car antérieure à tous les titres d'érection de terres en assiette de dignité (Fauquemberg le 14-1-1409 ; Vertain, comté le 8-2-1614 érigé en Principauté le 1<sup>er</sup> mai 1686), sa noblesse est un droit du sang (geblutrecht) issu du St-Empire romain germanique, sous l'obéissance duquel a été créée, - et constamment reconnue, transcendant l'onomastique, - la Paierie de Bousies.

Dans le même esprit, la Belgique la renouvela collectivement, le 31 décembre 1870, « à tous les descendants des deux sexes » de trois cousins germains. La noblesse immémoriale de la Maison de Bousies fut authentifiée aux Pays-Bas le 14 mai 1700, et confirmée ensuite plusieurs fois (1760, 1769, 1816). Elle a été reconnue en France par Chérin, juge d'armes, en 1764 (30) ainsi que par Denis-Louis d'Hoziers, juge de la noblesse de France, (31) le 2 mai 1778, cinq ans après que le Conseil d'Etat eut confirmé, d'autre part, la noblesse utérine coutumière de la Lorraine. (32)

C) Une belle empreinte sigillaire fut celle de Wauthier VIII Sgr de Bouzies, pleige et caution de ses royaux cousins (du 5ème degré). Elle témoigne avec un inimitable cachet du sentiment artistique de cette haute époque :

Type équestre, haubert, cotte d'armes, casque ovoïde cimé, épée retenue par une chaîne ; le bouclier, l'épaulette, le tressquin, la housse, et le poitrail, portant une Croix (= cinq) - « Sigillum Walteri de Bouzies militis ». Le sceau est appendu, le 13 mai 1305, au contrat du mariage de Guillaume, comte de Hainaut, et Jeanne de Valois, petite-fille de Philippe III « Le Hardi » roi de France.

Références : Archives de France, JJ 410 n° 15. - Douet d'Arcq 1540.

#### « TOUTE UNE AVOUERIE EN THIERACHE »

En 1183 - Abbaye de Foigny - Wauthier III (« Gautier de Buziis ») concède l'usage des paturages « dans toute son Avouerie de Thiérache » pour les maisons de ce monastère, aux portes d'Estrées-au-Pont. Il s'engage à payer 80 livres de Cambrai, à raison de cent sous par an à la St-Denis, en réparation de ses nombreux torts, promettant s'il causait de nouveaux dommages d'en faire réparation dans les quarante jours, et sinon de payer 40 livres supplémentaires. (33)

Avec son fils Wauthier IV s'achève la première Maison de Bousies.

Septième abbé de Fesmy-sur-Sambre (1167-1168) Wauthier IV abandonna toutes les dîmes qu'il percevait sur la « Ville de Bouzies », et « qui lui revenaient comme seigneur, à défaut d'héritier féodal », en faveur de l'évêque de Cambrai, Nicolas 1<sup>er</sup>. (34) Il laissa ce monastère dans une situation prospère, tant sous le rapport de la discipline et du nombre des religieux, que sous celui de la valeur des biens dont il s'était enrichi. Déjà l'autel de Bousies, et ceux de Croix, Berlaimont, et Sassegnies appartenaient à Fesmy depuis 1108 et 1110.

En 1185 Wauthier IV signa avec Dreux III la Constitution de Rochefort (36).

Après Wauthier III, le patrimoine se divisa en deux maisons népotuelles, jaillies à égalité du massif haut-médiéval : celles d'Arnould et de Dreux III. L'une, deviendra néerlandaise et enfin belge : poursuivant avec une exemplaire noblesse la tradition, elle s'alliera aux Comtes de Champagne et à ceux de Hainaut, à la Maison de Conflans, etc... devenant l'ancêtre du Roi des Belges, (35) des Princes de Rubempre, et de ceux de Monaco, qui descendant trois fois de la Maison de Bousies. L'autre, par laquelle nous allons poursuivre, est française déjà sous le règne de Philippe-Auguste.

### DREUX III de BOUZIES

Prince de Hainaut, et surtout lorrain, « Lothariensem Comitem », Lothaire 1er étant son ancêtre majoritaire, Dreux III de Bouzies descend de Charlemagne plus de seize fois, avec les rois de Germanie, ceux de France (des deux races), et les Comtes de Vermandois.

Dreux III signa en 1185 la Constitution de Rochefort-en-Thiérache, dont voici le texte :

#### 1185 - *Constitution ou Fondation de la Ville de Rochefort*

« Sachent tous, par ces présentes, que l'église de Saint-Michel et Wauthier de Bouzies ont autrefois fondé la ville libre de Rochefort, et l'ont assujettie à la coutume de Landouzy-la-Ville, avec les exemptions suivantes : Les habitants se serviront d'une monnaie de la valeur de celle de Châlons ; ils auront droit d'aisance dans les bois et dans les eaux ; ils ne pourront être conduits à la guerre ou en chevauchée que selon les usages des bourgeois de Saint-Michel. Les revenus et les produits utiles seront partagés par moitié entre l'Abbaye et Wauthier de Bouzies, à l'exception du terrage, de la dîme, et en général de tout ce qui appartient à l'Eglise ».

Ont signé l'Abbé Willeaume, le prieur Waubert et cinq prêtres, puis Wauthier IV de Bouzies, « *Drogon et Théodoric, ses frères et héritiers* », en tête de six autres personnes. (36)

Par la coutume, Rochefort se rattachait indirectement à la Flandre, car les échevins, comme ils le déclarèrent en avril 1243, allaient en dernier ressort, à chef de sens, à Lille, dans le cas où les magistrats de Vervins ne leur donnaient pas un avis suffisant. (37)

Ainsi Wauthier IV, « sans héritier féodal » en 1167 quand il était Abbé de Fesmy-sur-Sambre, confirme-t'il en 1185 à Rochefort qu'il a institué pour héritiers de ses biens en Thiérache ses deux frères, Drogon et Théodoric. Entretemps, la Loi de Bousies qui normalise en 1177 les relations entre le seigneur et ses obligés fut encore signée de leur père Wauthier III, et de deux fils. L'identité prényme du second

(Thierry) avec Théodoric huit ans plus tard confirme que l'auteur de la Loi de 1177 est son père, et le père de Wauthier IV .C'est en vertu d'une Constitution adoptée déjà antérieurement à 1185 par Wauthier (I, II, ou III) de Bouzies que Wauthier IV signa avec ses frères et héritiers la Charte de Rochefort, comme on l'apprend de sa lecture.

La continuité sans faille des Wauthier (1 à IX) à la tête de la Maison-mère, en dépit de la stérilité attestée deux fois, à vingt ans d'intervalle, du seigneur de Bouzies ayant eu puissance néanmoins d'abandonner les dîmes sur la ville, appelle à lui avoir succédé un neveu, vraisemblablement Ernous de Bouzies, le premier cité parmi ses frères en 1177, et dont la disparition en 1185 introduit son fils, un nouveau Wauthier (V) à lui avoir succédé.

La majorité, venue entretemps, de Dreux III, l'autorise à paraître en 1185. Dreux III fut un puiné second, de qui procèdent Simon et les Sires d'Estrées-au-Pont, « Miles de Vervino », cependant que Thierry, autre puiné, l'avoué de l'abbaye St-Michel, fit les seigneurs de Rochefort, (22) distincts des Rochefort (de la Maison de Namur) qui étaient avoués de La Flamengrie et de La Capelle-en-Thiérache.

Dreux III ne peut être confondu avec Dreux II (Drogoni de Boosii), qui fut selon la Chronique de Gislebert le second époux de la Princesse Ade de Hainaut. Car cet époux devait être mort avant 1185, puisque c'est alors qu'elle a noué une troisième alliance, grâce à laquelle nous sont révélées les deux premières (20). Ce prénom est très carolingien. Il fut choisi par le grand Empereur pour l'un de ses fils, plus tard archevêque de Metz. L'archevêché de Reims compte aussi parmi ses titulaires un Drogon.

Un premier Dreux de Bouzies est cité en 1117, - « Drogo de Buzeiis », témoin à la donation, confirmée par Bouchard évêque de Cambrai, en faveur de l'Abbaye de St-Denis en Brocquieroie près de Mons, par le Comte Baudoin de Hainaut, de l'alleu d'Obrechies (« de Oberceii »), consistant en serfs et serves, terres, bois, eaux, moulins et prés, libres de tout droit d'avouerie (38). Mais une filiation directe de père en fils et petit-fils n'a pas uni ces Dreux à Dreux III, car la Constitution de Rochefort nous signale qu'il eut pour frère Wauthier IV et Thierry.

Une charte en 1181 de l'Abbaye de Vaucelles est aussi préremptoire : « Drogoni Fily mei », scella Wauthier III Seigneur de Bouzies, dans une immunité de vinage (exemption de payer le transport) aux religieux de cette abbaye et l'ordre de Citeaux. (28) Contemporain de la scission en trois Maisons népotuelles des comtes de Bousies, et bientôt de celle entre la Thiérache et le Cambrésis, consommée définitivement vers 1214, quand le Roi de France Philippe-Auguste étendit son règne au Vermandois, absorbant Guise et ses dépendances, Dreux III est la tige de la Maison française.

En 1198, le Chevalier de Bouzies signe, en tant que témoin, une charte d'Ameline, Dame de Guise veuve depuis 1191 de Jacques d'Avesnes, arbitrant un différend entre l'Abbaye de Prémontré et Guyard d'Iron. (39)

## SIMON de BOUZIES

Chevalier, il est cité en 1230 (40), en l'Histoire du Cambrésis ; Il inaugure la Maison française en un « Arbre de Ligne » qui est à Mons aux Archives de l'Etat belge (41). Simon épousa Marie de Saint-Aubert, qui portait : « D'Azur à trois chevrons de gueules », maison qui avait la première des dignités héréditaires laïques en Cambrésis, celle de Sénéchal, ou maître du palais, ainsi qu'en Hainaut celle de Pannetier. Cette alliance confère à la Maison française un surcroit d'ascendances princières, et l'on sait qu'une autre alliance des Saint-Aubert avec les Comtes de Vermandois est également l'origine des seigneurs de Guise et Sains (1058), comme des premiers Avoués d'Estrées-au-Pont (vers 1160), éteints vers 1271 en Péronne d'Estrées, quand y paraît Simon de Bouzies.

L'Abbaye de Bucilly elle aussi, qui posséda Mondrepuis de moitié avec les sgrs de Bouzies, tenait ses biens des Comtes de Vermandois, précisément du Comte Albert, Sgr de Florennes (+ 997), fondateur aussi, le 3 février 945, du monastère de Saint-Michel que nous savons avoir possédé Rochefort de moitié avec les seigneurs de Bouzies... C'est lui qui, sans postérité de ses deux alliances fit donation de Florennes aux enfants nés d'un précédent mariage de sa seconde épouse Alpaïde, (veuve de Godefroi, « Comte en Hainaut » et de Valenciennes). L'un de ces enfants était... Godefroi (Geoffroi III), grand-père d'Haswide de... Rumigny, qu'épousa Jean 1er Seigneur de Bouzies ! ... - Mais nos anciennes possessions en Thiérache sont peut-être l'héritage, immémorial, de Gislebert le Duc de Lorraine, par sa fille Albrade (inhumée à St-Rémi de Reims) qui fit les Comtes de Roucy, Ebles 1er de Roucy, sa fille Haswide épouse Rumigny, dont la descendante fut l'épouse à Jean 1er Sgr de Bouzies.

## PIERRE 1<sup>er</sup> de BOUZIES (1239, 1241).

Ce prince lorrain, sire d'Estrées-au-Pont (41), était Chevalier de Vervins. En 1239, il est cité, « Miles de Vervino », dans une charte de l'Abbaye de Thenailles, dont le territoire comme celui de Foigny était une cession du monastère de St-Michel, co-propriétaire de Rochefort avec les seigneurs de Bouzies. En 1241 (juin), Raoul, « Miles de Vervino », approuva les conventions passées aux termes de la charte précédente entre Thenailles et son frère Pierre 1er, entretemps décédé :

« Radolphus Miles de Vervino frater Pétri Militis defuncti de Vervino » (42)

Il est certain que ces deux frères sont étrangers à la Maison de Coucy, qui était à Vervins « depuis deux siècles » (?) et le posséderent jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, a écrit monsieur Amédée Piette. Et Monsieur Mennesson, lisant cette communication le 7 mai 1879 devant l'assemblée de la Société Archéologique de Vervins, laissa « aux chercheurs futurs le soin de décider s'il y a eu oubli de la part des historiens de Coucy, ou erreur des copistes du cartulaire de Thenailles »... (43)

A 92 ans dans ce futur, on sait l'existence de l'arbre de ligne qui est à Mons (hainaut) aux Archives de l'Etat belge (cf note 41), précisant l'origine et le patronyme de Pierre, «sire d'Estrées-au-Pont et des fiefs de Vervins, » en la Maison de Bouzies. Réciproquement, les chartes de Thenailles, relatives à des conventions au sujet de la terre de Piz, nous permettent de situer ces fiefs à la ferme et au hameau de Petit-Vervins.

Parmi les biens-fonds concédés, l'an 921, par Charles le Simple à l'Abbé-Comte Isaac l'un de ses conseillers favoris, avec Sassegnies (au XIII<sup>e</sup> siècle aux mains des seigneurs de Bouzies - cf 7), figure, un lieu appelé Dodincica, au Cartulaire de l'Abbaye de Maroilles (44 et 45).

Or, ce nom présente une étrange parenté avec : Dodiniacum, ancien toponyme du Vervinois. Cette coïncidence est fortifiée, croyons-nous, par les propriétés en alleux que possédait en Thiérache la Maison de Bouzies, puinée du Comte Isaac, dont la ferme et le hameau de Petit-Vervins (Piz) au XIII<sup>e</sup> siècle, et encore au XVI<sup>e</sup> siècle notre fief d'Estrées-au-Pont, paraissent avoir été le reliquat, comme au XII<sup>e</sup> siècle Mondrepuis, Buironfosse, Rochefort.

La coutume de Vervins n'est-elle pas issue du Saint-Empire, sous lequel a vécu dès l'an 925 le Cambrésis, pièce de la Lorraine ? (47) Avec pertinence, le 6 juin 1879, Mr Mennesson dans une communication sur la Coutume de Vervins, qu'il distingue soigneusement de la « Loi de Vervins », affirmant que la coutume est d'origine « germanique » (lorraine, à vrai dire), cite l'exemple de la communauté conditionnelle entr'époux, étrangère aux romains et aux gaulois. Selon les normes du St-Empire, en effet, les acquêts faits durant le mariage appartenaient à la femme pour : un tiers suivant la loi des Ripuaires, et pour : moitié, selon la loi des Saxons.

Du même auteur, nous pouvons antérioriser la théorie faisant des Comtes de Roucy, sgrs de Marle alliés aux Sires de Coucy, les premiers seigneurs de Vervins, en rappelant que ces Comtes ont reçu leur apanage (entre 944-947) des propres mains de Louis IV « D'Outremer », l'époux de Gerberge (de Saxe) qui était veuve (en 939) de Gislebert Duc de Lorraine ; et qu'il a créé ce Comté en faveur d'Albrade, issue de ce premier lit de la Reine Gerberge. (46). Petit-Vervins, de la même origine par les filles d'Ebles 1er Comte de Roucy alliées aux sgrs de Bouzies, est donc la survivance, parmi les biens au XIII<sup>e</sup> siècle des Sires de Coucy, d'une enclave allodiale.

Charles le Simple, dès l'an 911, avait porté la couronne de Lorraine, avant l'usurpation de Raoul de Bourgogne, et le Comte Isaac de Cambrai fut de ceux qui l'offrirent, l'an 939, à son fils Louis IV d'Outremer (47).

Achevons ces notes consacrées aux frères de Bouzies en rappelant qu'il exulta autrefois, dans le cloître de l'Abbaye de Foigny, une tombe ne présentant qu'une croix gravée, à défaut d'inscription, qui parut être au regard de l'historien de ce monastère, la sépulture d'un...

Raoul, seigneur de Vervins. (48) - Nous sommes en mesure de révéler que Pierre et Raoul, « Miles de Vervino » étant chevaliers de Bouzies, l'emblème cruciforme de Foigny fut vraisemblablement l'écu de leur Maison, « D'Azur à la Croix d'Argent », comme il était celui de Wauthier III concédant, en 1183 à la même abbaye, l'usage des paturages dans toute son avouerie de Thiérache (33).

Pierre 1er avait épousé Anne de Crequi (Armes : « D'or au créquier de Gueules ») (41) L'alliance de Baudoin de Beaumez avec Alix de Crequi, et celle de leur fille Marie avec Wauthier 1er, Sgr de Bouzies, faisait paraître déjà cette illustre Maison parmi les quintaïeuls à Pierre 1er.

### *PIERRE II de BOUZIES*

Mêmes qualités et propriétés à Estrées-au-Pont et Vervins. Il épousa Nicole de Folleville (armes : « De gueules à la Croix d'Argent, accompagnée de 4 annelets du même ») (41).

### *JEAN II de BOUZIES*

Sire d'Estrées-au-Pont (41) - Il vendit à Roland de La Bove, environ 1555, notre fief d'Estrées.

La vente de ce fief a été réalisée mi-XVème siècle, établie par un dénombrement de la seigneurie d'Estrées-au-Pont le 24 janvier 1587, donné par Jean de La Bove, dont l'original en parchemin a fait l'objet d'une copie en huit feuillets collationnés à la date du 23 août 1702, que le Comte de Lamirault de Cerny adressa en communication à la Société Archéologique de Vervins, qui la publia en 1893 (Tome XVI, pages 119 à 135), ainsi qu'un second dénombrement du 30 mai 1645 qui en reproduit les dispositions.

De même que la première alliance Hainaut-Bouzies au XIIème siècle, celle de Wauthier III selon la Chronique de Baudoin d'Avesnes, contradictoire à la Chronique de Gislebert qui l'attribue à Dreux II de Bouzies, n'est rapportée par l'histoire que pour la signaler défunte, en évoquant la suivante nouée par la veuve en 1185, de même les îlots d'indépendance enclavés en alleux parmi les seigneuries ne paraissent guère qu'à l'état d'évanescence, en quelque sorte, au moment où un écrit constate leur absorption finale dans le complexe des droits des seigneuries.

Notre fief à Estrées-au-Pont consistait, lors de sa vente à Roland de La Bove, seigneur de la rive droite, par notre décaïeu Jean II de Bouzies, en un droit de prendre, sur chaque transport de denrées et marchandises, « plein vinage en la Ville d'Estrées et ses branches », - à raison des trois deniers blancs sur chaque chariot, et un denier obole blanc sur chaque charrette.

Une brève analyse du Cartulaire de Saint-Michel révèle déjà en 1129 l'existence d'un droit de passage sur l'Oise, ou pontonnage (« Pontonagium ») à Strata (Estrées-au-Pont), appartenant en partie à Elisabeth de Péronne (issue des Comtes de Vermandois), épouse en 1ères noces de Renier 1er sgr de Guise, et en secondes noces de Robert Mutellus, qui lui en réserva la jouissance viagère. (49).

En 1142, charte de Barthélémy, évêque de Laon, portant donation du vinage d'Estrées faite par les moines de St-Jean de Laon aux religieux de Thenailles. En 1148, l'abbé Wilfrid ayant obtenu confirmation des biens de Thenailles par le Pape Eugène III agrandit encore son domaine par un traité avec l'abbaye St-Michel, dont il reçut en échange toute la terre qu'elle avait entre « Estraon », Albigny, Gergny.

En 1160, Renier II sgr de Sains, Avoué d'Estrées, abandonna à l'abbaye de St-Michel ses droits sur le Pontonnage, se réservant l'avouerie de la Ville, et la possession en franc-alieu de deux manses, l'une située au « Pré Goméri »... En 1187, est l'acte de naissance de la Fourcière, selon charte de l'abbaye St-Michel, privilège des premiers avoués d'Estrées-au-Pont, dont la succession après 1271 parvint à nos ancêtres, qui en jouissaient encore au XVIème siècle. - Nous en traiterons plus loin avec Mathieu de Bouzies.

En 1221, le mot « wionage » apparaît pour Estrées au Cartulaire de Foigny quand Gilles, avoué d'Estrées, approuva son frère et vassal Guy de Waslers, d'offrir à cette abbaye une rente de 26 sols blancs, la veille de Pâques, sur le wionage. En 1238 Guy ajouta 75 sols blancs, la portant à cent sols.

En 1230 (mai) l'abbaye de Thenailles, sous le gouvernement de Lambert 1er, se voit conférer par Guy de Waslers, fils de Renier Sgr de Sains, les droits de vinage qu'il possédait à Estrées-au-Pont.

En 1239 et 1241, paraissent au Cartulaire de Thenailles Pierre 1er et Raoul, « Miles de Vervino », chevaliers de la Maison de Bousies, étrangère à celle de Coucy-Vervins.

Le territoire de l'abbaye de Thenailles était une cession de l'abbaye de St-Michel, que nous savons en 1185 être co-propriétaire de moitié à Rochefort avec les sgrs de Bouzies, comme celle de Bucilly, avec eux aussi de moitié à Mondrepuis. De même, l'abbaye de Thenailles n'a peut-être détenu, à son origine, qu'une partie de certains droits à Estrées-au-Pont, en co-propriété avec les ancêtres de Pierre 1er de Bouzies ; ou ce dernier la tenir d'elle en rémunération de son avouerie.

Ou ce fut la part de Renier II, et Gilles qui leur vint, par alliance ou transaction avec Péronne leur héritière. Et la position de la Fourcière peut être reconnue en la manse du Pré Gomeri.

Jean II de Bouzies avait épousé Albertine de Wignacourt (Armes : D'argent à trois fleurs de lys de gueules, au pieds coupé), dont il laissa en bas âge plusieurs enfants. Il mourut à la journée de la St-Barthélémy.

### *JEAN III de BOUZIES*

Sire d'Estrées-au-Pont ; orphelin précoce en 1572.

Il épousa Anne d'Argies (Armes : « D'or, à l'orle de huit merlettes de sables »), dont il eut plusieurs enfants, notamment Roland de Bouzies, qui épousa Anne de Marfontaine dont il eut vingt-deux enfants, nous rapportent les archives de Hainaut, et qui fit le rameau alsacien de Herrlisheim, Offendorf, Haguenau, éteint au siècle dernier (41).

### *LA MAISON STRAONNOISE DE BOUZIES*

A l'aube du XVII<sup>e</sup> siècle, deux personnages dominent à Estrées-au-Pont la scène généalogique : Mathieu de Bouzye, le Centenaire, et Toussaint. Certains de leurs descendants sont issus de l'un et de l'autre, par deux unions endogames célébrées à Etréaupont, l'une le 3 février 1785 entre Jean-François et Marie-Françoise de Bouzy, la seconde le 8 juillet 1812 entre Jean et Marie-Josèphe de Bouzies, cousins du 4<sup>e</sup> degré.

Citons les immédiatement, car ils ont quadruplement dans les veines le sang du grand empereur d'Occident, leur aïeul plus de 64 fois - ce sont deux familles, représentant : d'une part les branches aînée et cadette de la Maison fondée par leurs quadraïeuls Jacques 1er Debouzy (né 23-4-1690) et Marie Delabit (1711-1749), alors déjà au hameau « Rue des Williots », où leurs descendants vivent encore de nos jours ; d'autre part elles sont aussi les branches aînée et puinée de la Maison fondée par un autre Jacques de Bouzy (né 26-12-1660) avec Françoise Aubin, leurs quadraïeuls, et leur second tronc commun, par lequel ils sont de nouveau cousins, au 6<sup>e</sup> degré. Cette parenté s'analyse en une double ascendance de chacun, par l'alliance de 1812 réunissant les trisaïeuls de l'un, et l'alliance de 1785 réunissant les trisaïeuls du second. Leur filiation est encore certainement doublée, devenant ainsi quadruple, à partir de la neuvième génération, quand Mathieu le Centenaire et Toussaint les deux protoplastes d'Etréaupont, naquirent dans la tige originelle commune.

### *MATHIEU 1er de BOUZIES (1612-1714)*

Il posséda la Fourrière, rive droite de l'Oise à Estrées-au-Pont.

Né en 1612, et mon octaïeul, il mourut à Etréaupont le 20 juillet 1714, âgé de cent-deux ans, comme l'attestent les registres de la paroisse St-Martin, qui commencent en 1659. Outre Jacques 1er (1646-1712) d'un premier lit, dont le fils évoqué plus haut s'allia avec Marie Delabit, Mathieu le Centenaire eut douze enfants de sa seconde épouse, Marie de Rouge, venue de Wignehies (nord), notamment : 1) Jacques II, l'anomalie du prénom homonyme étant justifiée dans un acte du 12 janvier 1761 ,auquel furent témoins deux frères Jacques !... 2) Antoine, qui naquit en 1663 entre les deux Jacques, allié le 8 février 1695 avec Marie Framey. La septième génération de ce couple est au hameau de Montvinage.

## *MAISON DU FRESNEL DE BOUZIES*

Armes : « D'Azur à la Croix d'Argent, avec une bordure de gueules »

Je descends avec Jacques II de Mathieu 1er, par la Maison que fondèrent mes septaïeuls Jacques III de Bouzies (1688-1749) et Marie Mauclerc à Froidestrées le 8 février 1712, maison alliée avec une vieille famille issue du Fresnel (Fresnelum ad Althonam), à Orrouy-Champlieu (Oise) dans l'ancien Duché de Valois, terre offerte vers 882 par un petit-fils de Charles-Le-Chauve à l'Abbaye de Morierval. Cette souche, au patronyme soudé à sa préposition vers 1760 à Aix-en-Provence, a donné un officier qui s'illustra en Italie dans l'armée de Napoléon, et plusieurs magistrats municipaux, à Branges et à Arcies-Sainte-Restitue (Aisne).

Ma famille donne une place d'honneur aux armes de BOUZIES, qu'elle accorde avec sa propre définition héréditaire : « D'AZUR A LA CROIX D'ARGENT, AVEC UNE BORDURE DE GUEULES » - C'est ainsi que les premiers VALOIS distinguèrent leurs armes de celles de FRANCE.

Antoine de Bouzies mon sixaïeul (1726-1755) se maria le 3 décembre 1750 à... Mondrepuis dont ses ancêtres, avec l'Abbaye de Bucilly, signèrent la Charte de fondation il y a exactement huit siècles. Il épousait Marie-Marguerite PRINET, famille originaire du pays de Luxembourg dont le nobiliaire des Pays-Bas cite les lettres de noblesse en 1651 et 1691. Cette alliance confère à mon ascendance un septaïeul receveur de Mgr l'Abbé de ... Bucilly (Jean François Prinet, 1695-1764 à Mondrepuis), dont un neveu receveur de Mgr le Prince de Bourbon épousa à son tour, en Marie-Anne de Bouzies, la fille d'un receveur de Mgr le Prince de Condé.

De mon bisaïeul François Albert, 24ème comte de Bouzies, dont le propre bisaïeul naquit encore à Estrées-au-Pont le 2 mars 1752 (mon quintaïeul), son père François 1er à... Fesmy-sur-Sambre dont l'abbaye fut tellement liée aux premiers temps de notre établissement en Thiérache, et lui-même à Wassigny le 17 janvier 1851, vivent encore mon frère Raymond, et les cousins germains de Henri II notre père = Albert III de Bouzies, Clotaire, Mireille et Jeannine, les trois derniers dans la banlieue parisienne.

Enfin de mon épouse, baronne de SORIA selon la norme du Saint-Empire, (Titres de 1494, 1512, 1551, 1728), est née Patricia, 28ème comtesse de Bouzies.

### *Historique de la Fourcière*

L'acte de naissance de la propriété à Estrées-au-Pont de nos ancêtres, avec le Moulin de la Fourcière, dont le ruisseau, dit aussi : « La Librette » prend sa source près de Sommeron, est une charte de 1187 de l'abbaye de St-Michel en Thiérache, alors propriétaire de l'aloue

d'Estrées, avec ses revenus et dépendances, ainsi que du « pontonnage », comme le confirme déjà en 1167 un privilège du Pape Alexandre III, qui est au Cartulaire de cette Abbaye (50)

La charte de 1187 accordait à Renier 1er de Guise, 1er avoué d'Estrées, la concession d'avoir un moulin sur le ruisseau de Sommeron, stipulant que les habitants d'Estrées y moudraient leurs grains quand celui de leur ville serait inutilisable. Son fief principal commençait à l'ancien pré Gomeri, avec un petit pont l'unissant à l'autre rive. La Fourcière participait, évidemment, par son moulin, des droits traditionnels du pouvoir en Hainaut, tels l'eau et le vent, c'est à dire les sources d'énergie, monopole qui est souvent celui de nos modernes états.

En 1587 existait encore à la Fourcière un moulin et une usine à eau, avec vivier, et de cinq jallois, deux tenaient au terroir de Gergny, à Nicolas de Bouzy (frère ou neveu de notre Jean III), le tout valant annuellement trente livres. En 1645, le moulin a disparu, « ruiné par les ennemis », un siècle environ après la vente de notre fief.

#### MAISON DE BOUZIES-AUBIN

Cette maison descend de Toussaint, dont notre octaïeul Mathieu 1er le Centenaire déclara le décès à Etréaupont le 29 janvier 1672. Elle se divise en trois branches :

1) la branche ainée, fondée le 3 décembre 1777 par le mariage d'un nouveau Jacques, avec Marie-Anne Bernier, et par l'union consanguine de 1785.

2) la puinée (3ème), fondée par Claude (1743-1773) avec Marie-Jeanne Chevalier, et par l'endogamie de 1812. Elles aboutissent toutes deux, à la 5ème génération, au hameau « Rue des Willots ».

3) la branche cadette, dans la postérité de Toussaint, se divise en deux tiges :

A) la première tige, fondée le 12 février 1806, par le mariage de Jean-Louis Nicolas de Bouzy et Marie Marguerite Haugion,

B) la seconde tige, créée par le mariage de Jean-Baptiste de Bouzy (1781-1843) avec Marie-Anne Victoire Belleville, prolifique en deux Maisons :

Ba) la Maison Louis-Joseph de Bouzy-Desjardins, fondée le 18 septembre 1833.

Bb) la Maison Gabriel Victor de Bouzy-Fournier, fondée le 6 mai 1845, qui se subdivise en deux rameaux dont : le cadet, par le sacrifice d'un fils, a inscrit son nom à la stèle commémorative, à Etréaupont, des soldats « Morts pour la France ».

Un petit-neveu de ce dernier épousa, en 1961 la fille du premier magistrat d'Etréaupont.

Tous cousins au sixième degré avec ceux « rue des Willots », les descendants de la Maison de Bouzies-Aubin sont cousins certains au 6ème degré entre les trois branches, et dans la cadette au 5ème degré entre les deux tiges.

Dans la seconde tige, ils sont cousins au 4ème degré entre les deux Maisons, et au 3ème degré à l'intérieur de la Maison de Bouzies-Fournier.

Un autre protoplaste paraît en 1671, à la Vallée-aux-Blés, avec un Mathieu qui avait atteint l'âge de 105 ans lorsqu'il mourut, le 20 octobre 1704. Cette maison se perpetua à Haution, Marly-Gomont, à Autreppes, limitrophe d'Etréaupont, à Bohain et Suresnes.

De noblesse immémoriale, la multitude en Thiérache issue des Seigneurs de Bouzies a dilué, en quelque sorte, avec le patrimoine d'autrefois, jusqu'à l'exakte notion, chez nos contemporains, de leur origine, devenue fabuleuse à la plupart aujourd'hui. Elle est tombée dans l'oubli du monde, et surtout dans l'oubli d'elle-même, comme tant d'autres familles carolingiennes, tels les Comtes de Roucy, également de sang royal, devenus Deroucy et vanniers à Origny-en-Thiérache au XVIIIème siècle...

La Maison de Bouzies a vécu discrètement en Thiérache, se signalant par plusieurs alliances dont j'ai cité quelques unes. La discontinuité de l'énumération fut indifférente à notre propos, rejoignant finalement au XVIème siècle notre décaïeur Jean II de Bouzies et son fief straonois, ainsi que Mathieu 1er et la Fourcière, qui méritaient quelques développements.

Plusieurs personnes m'ont confié la difficulté de s'accorder sur un terme qui désigna les habitants d'Etréaupont. Elles me suggèrent d'apporter un avis qui fasse unanimité, et un baptême, qui soient comme une rémanence. Voici : le latin *Strata*, ellipse de « *Via Strata Lapide* », a formé le mot : Estrées, désignant une situation sur les grandes voies, qui devint ensuite : chaussée. On sait déjà que *Streia* est la première forme connue (1126), pour désigner le village d'Estrées-au-Pont (Cf Cartulaire de Foigny, fol. 17)

Je propose que les habitants de ce bourg sont les *STRAONNOIS*, (*stra-nois*), par une aphérèse familière aux sparnassiens à Epernay, et une désinence aussi familière aux Laonnois, qui a le mérite au féminin de rappeler... l'Oise, fortifiant ainsi l'étymologie sur cette grande voie moderne de circulation qui franchit l'Oise à proximité de sa source.

#### HENRI DUFRENELLE COMTE DE BOUSIES

Société archéologique de Vervins  
et de la Thiérache

- (1) Miraeus, in « Notitia Ecclesiarum Belgii », in fino, (Anvers 1630).
- (2) RP. François Vinchant, in Annales de la Province et Comté de Haynau » (1648), cf. p. 13, 325.
- (3) Miraeus, in « Code de Donations » c 31 et opus. cité, c 53.
- (4) Balderic, in « Baldrici Chronicum Camerence », Livre I, c 102 et 99 ; III CXLIII chanoine en 1050 à Cambrai, et continuateur de Flodoard, Cf Mss 5533 Bibl. Nle Paris (non divisée en chapitre) — et Mss 660 BM Arras. Inédite jusqu'en 1615, sa transcription par Le Glay (1884) BM Soissons.
- (5) Miraeus, In « Not. Eccl., c 61 ; et « Code de Don. », c 38, c 28.
- (6) Henri d'Outreman, in « Histoire de la Ville et Comté de Valentiniennes » (1639), p 61 Cf aussi Witiking, in « Witiking Saxon » Livre II.
- (7) Archives Communales de Guise, p. 688 col. 18, — aux Archives de l'Aisne.
- (8) Miraeus, « Not. Ecclés. » c 18.
- (9) Le Carpentier, in « Histoire de Cambray et du Cambrésis » (Leyde, 1664) (et 1668) tome I p. 91 aux BM Saint-Quentin, Soissons, etc... Cf aussi p. 342.
- (10) Henrici II Diplomata numéro 142 (texte). — Chroniques de Wastrelo de Ligne ; Gélic (1512) ; Reiffenberg, in « Monuments pour servir à l'hist. des prov. de Hainaut etc » ; 3<sup>e</sup> édition Tome I p. 610.  
Le Carpentier (op. cité) 2<sup>e</sup> partie p. 314, Tome I, p. 344. Miraeus, in « Not. Eccl » c 77, 78 ; « Diplomes belges » tome I c 26, 27.
- (11) Corneille Stroobant, in « Notice sur les Sgrs de Tyberchamps » (Brux. 1851), page 172, 173.
- (12) Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Denis de France (blanc) tome II fol. 225, 226. Jacques Doublet, in « Histoire de l'Abbaye Saint-Denis (1625) » Livre III, p. 944 et Livre II, p. 499.
- (13) Mss « Martyrologium Sidemiense » (1156) — Cf Aug. Molinier, in « Catalogue général des manuscrits de Cambrai (1861) » tome XVII, p. 312, et Bibl. Cambrai, B-825, 95 verso (copie 2<sup>e</sup> moitié XII<sup>e</sup> s.).
- (14) Le Carpentier, op. cité, 2<sup>e</sup> partie, Vol. I, p. 235 (« Ada de Mons »), précisant : « de Florines », p. 347 (paginée 357) — Cf aussi Stroobant, (II).
- (15) Dom Marlot, in « Histoire de la Cité » — Poussin, in « L'Abbaye et l'église de Saint-Rémi » (1857), p. 52-54.
- (16) Flodoard, in « Flodoardi Chronicum », an 959.
- (17) a) Archives du nord à Lille, série 3 G 302 pièce 8119. Sceau : Cf Demay (Flandres) numéro 334. Belle pièce, d'une magnifique écriture.
- (17) b) Geoffroi de Villeharduin, citant « Gautiers de Bousies », p. 8 et 9 — (BM Lille, 51.272) — sans recours à la collection Courtols.
- (18) Baudoin d'Avesnes, in « Chronicum Hannoniense » tome XXV, page 447 des « Scriptores — Monuments Germaniae » (1869) — Ouvrage de Kervyn de Letten-hove, « Istore et Cronique de Flandres, tome II, 566.
- (19) Jacques de Guyse (XIV<sup>e</sup> s.) en sa Chronique de Hainaut, Cf M.G.H. Scriptores XV, 7.
- (20) Vanderkindere, professeur Université de Bruxelles (1904) sous l'égide de la Commission Royale d'Histoire (Bibl. Brux. 2369 R/63, et BM Amiens 36.794) p. 50 et 180. — La Bibliothèque Nationale de Paris possède une copie XV<sup>e</sup> s. Mss latin numéro 11.105 (cf p. 62), « Chronicum Hanoniense ».
- (21) Cartulaire de Bucilly, Mss latin numéro 10.121 (Bibl. Nle Paris). La charte originelle est un chirographie, et sa traduction donnée par G.A. Martin, in « Essai historique sur Rozoy-sur-Serre » (Laon 1893) tome I, p. 267 à 270. — Cf aussi Abbé Pécheur, in « Histoire de Guise » (1851) tome I, p. 119-121, qui cite Gautier de Bozies (BM Saint-Quentin ML 189). Cf encore : Cartulaire de Guise, Mss latin 17.777 BN Paris.
- (22) Alfred Desmazures, in « Histoire de Saint-Michel » (1883), tome I, p. 110.
- (23) Abbé Trouillet, in « Bulletin Sté d'Etudes de la Prov. Cambrai », tome XXI (arch. du nord, 10.044/21).

- (24) Cartulaire de Guise, folios 206 recto, et 140-141 (Mss latin 17.777 BN Paris). Texte intégral par Charles Duvivier, in « Actes et Documents anciens » (1898), p. 364 à 372. Aug. Matton, in « Histoire de Guise » (1898), tome I, p. 41.
- (25) 2<sup>e</sup> Cartulaire de Halnaut, numéro 161 folio 514 verso. Cf Vinchant (2) Baron de Reiffenberg (10) tome I, p. 330-337 huit pages en latin.
- (26) Archives du Nord, B-1193 pièce 3186. Cf aussi Vinchant (2) t. III, p. 10.
- (27) Collection Picardie, 288, numéro 102, charte conservée Bibl. Nle de Paris, que cite M. Jacques Meurgey de Tupigny, in « Familles de Picardie » (1935).
- (28) Archives du nord, 28 H 5, acte 137.
- (29) Demay, Inventaire des sceaux de Flandres, numéro 631.
- (30) Chérin, volume 35 dossier 730, Cabinet des manuscrits BN Paris.
- (31) Nouveau d'Hoziers numéro 64, dossier 1227, p. 23. Cabinet des manuscrits BN Paris.
- (32) Un arrêt du Conseil d'Etat du 29 novembre 1772 a confirmé la noblesse coutumiére de la Lorraine, que la loi n'a pas abrogé. Cf C. de Saint-Marc, magistrat, in « La Noblesse maternelle et coutumiére (Niert 1905).
- (33) Cartulaire de Folny, chap. Sparciacus folio 18 — Mss latin 18.374 BN Paris ; Analyse du Comte de Barthélémy, in « Bulletin Société Archéologique de Vervins » (1879), p. 16.
- (34) Cartulaire de Fesmy-sur-Sambre, selon transcription fin XVI<sup>e</sup> s. — Il se recoupe aux Archives de l'Aisne avec le registre des Archives communales de Guise, réf. II 4, colonnes 18 à 20. — Cf aussi Catrin, in « Notice historique » publiée en 1880 par la Sté Archéol. Vervins, tome VII. — Cf aussi, BN Cambrai, un Mss B-825,95 (II59).
- (35) C. Morand, in « Le sang belge de S. M. Albert 1<sup>er</sup>, filiation 23.
- (36) Cartulaire de Saint-Michel en Thiérache, folio 3 et 39, « 24 — page 40 » qui est un mss latin numéro 18.375 (BN Paris) — Cf son analyse par Amédée Piette, Sté Archéol. Vervins, (1883), p. 28 — Cf encore Bulletin de la Commission Royale d'Hist. de Belgique, 4<sup>e</sup> série Tome X, c. XVII, p. 55-57 (ZI 45 aux arch. du nord).
- (37) De Beauvillé, in « Recueil de documents inédits concernant la Picardie » tome I, p. 14 — Cf aussi Wauters, in « Libertés Communales » Tome II, p. 637.
- (38) Cartulaires de Hainaut, In folio : fol. 7 — et in-4<sup>o</sup>, p. 16 et 17.
- (39) Cartulaire Mss de Prémontré — Carta Adelviae dominae de Guleae, anni 1198 Cf aussi Abbé Pécheur, in « Histoire de Guise » (1851).
- (40) Le Carpentier, in « Histoire de Cambrai » op. cité. Tome II, p. 312. Il cite Simon le 3<sup>e</sup> après Wauthier et Wibault de Bouzies.
- (41) Arbre de ligne dressé sur les mémoires de Le Carpentier, il figure parmi des archives de la famille de Bousies à Mons. Archives de l'Etat belge, (Consultation : J 34), inventaire Doehaerd BN Paris 8<sup>a</sup>. M pièce 7177 classé en 4/notes et documents concernant etc...). La Maison belge le tint vers 1819 d'une branche straonnaise fixée en Alsace, dont l'existence est confirmée aux Archives du Bas-Rhin : Q 2954, 2052, 3185), avec la caution de Haguenau (Archives : J. J. 145, JJ 189) ville dont elle a tenu l'échevinage (Stettmeister) de 1785 à 1789.
- (42) Amédée Piette, in « Histoire de l'Abbaye de Thenailles » Sté Archéol. Vervins (1878), tome VI, p. 147 et 300. — Cf aussi Melleville. (II, p. 430).
- (43) Même référence, tome VI, p. 149.
- (44) Le 6 janvier 921 à Laon. Cf Boemer, in « Regesta Karolorum » numéro 1968, et 1969. Cf Dom Bouquet, in « Rec Hist. Fr. » tome IX, p. 551.
- (45) D'un haut intérêt, la thèse de Robert Parisot, « Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens » (Paris 1898) — p. 641.
- (46) J.-A. Perrière, « Les Comtes et le Comté de Roucy » (1957) — BM Reims.
- (47) Robert Parisot, opus. cité, p. 674 — Cf « Flodoard Chronicon » 939.
- (48) D. de Lancy, in « Histoire de Folny » (1671). « La Thiérache », tome II, p. 7 à 14.
- (49) Cartulaire de Saint-Michel, page 16 — Analyse Piette (cf 36), page 18.
- (50) Cartulaire de Saint-Michel, page 313 — Analyse Piette : (cf 36), p. 283.

Achevé d'imprimer  
sur les presses du  
Courrier de l'Aisne  
le 5 avril 1971  
Dépôt légal n° 186  
2<sup>e</sup> trimestre 1971

« Le siège social de la Fédération  
est au Archives de l'Aisne à Laon »

**Publié avec le concours du Centre National de la Recherche Scientifique**



*Chapelle de la Maladrerie de LA NEUVILLE-SOUS-LAON (XIII<sup>e</sup> siècle).  
(Cliché des Archives de l'Aisne).*